

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 27 AVRIL 2015 à 20 H 30

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 27 avril 2015 à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

Présents : Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Madame Evelyne RICARD, Monsieur Pierre MOUTET, Mesdames Christine DURAND, Catherine BIGAY, Monsieur Fabrice PETELET, Madame Stéphanie ROBERT, Monsieur Rémy ARQUILLÈRE, Mesdames Corinne THIVANT, Fabienne MEANT, Messieurs Laurent VILLANO et Didier RICARD.

Absent excusé : Monsieur Laurent GITENET donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul BOURLIÈRE

Madame Corinne THIVANT a été désignée secrétaire de séance.

=+==+==+==+==+==+==+==+==+

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Sous Préfecture, dans le cadre du contrôle de légalité, a demandé à ce que la commune de Changy corrige la délibération en date du 23 mars concernant l'augmentation des taux d'imposition. La délibération a donc été corrigée en ce sens :

Les taxes directes seront les suivantes :

- Taxe d'habitation : 8,83 %
- Taxe foncière (bâti) : 15,91 %
- Taxe foncière (non bâti) : 36,28 % au lieu de 36,29 %

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

*** Construction du nouveau groupe scolaire**

Monsieur le Maire indique que les travaux se poursuivent. Des choix de couleurs ont été faits.

Il indique que l'entreprise Toitures Roannaises est en redressement judiciaire mais poursuit son activité. L'étanchéité de la classe maternelle et du préau a été réalisée. Il reste l'étanchéité de la passerelle et l'auvent de l'entrée à faire.

Concernant le mobilier, une réunion est prévue demain soir avec les enseignantes et le personnel communal.

Monsieur le Maire donne enfin lecture du courrier de Monsieur le Sous-Préfet, refusant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la sixième fois consécutive, compte-tenu de l'avis « réservé » du directeur académique et du nombre élevé de dossiers déposés et éligibles.

Monsieur le Maire exprime son fort mécontentement et rappelle qu'en début d'année, Madame la Préfète assurait les communes du soutien de l'État dans leurs projets. D'autre part, la construction des écoles est normalement l'une des priorités de l'État.

Le Conseil Municipal décide d'alerter la presse, les habitants et les parents d'élèves.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'il demandera une audience à Monsieur le Sous-Préfet.

* Local commercial

Monsieur le Maire rappelle que le permis de construire a été déposé. Les services de la DDT seront contacté pour savoir où en est l'instruction. La commission d'accessibilité et de sécurité s'est réunie le 9 avril 2015. Elle a donné un avis favorable à notre projet.

Monsieur le Maire informe que Madame Martine MEMBRÉ lui a fait part de son souhait d'arrêter son activité le 30 juin prochain. Afin de ne pas perdre le débit de tabac, la commune propose d'acquérir le fonds de commerce de Madame MEMBRÉ, au prix de 20.000,00 €, en attendant l'arrivée du prochain gérant. Le Conseil Municipal donne son accord.

Il faudra toutefois que le débit de tabac rouvre au maximum avant un an, ce qui devrait être possible. En effet, les travaux devraient pouvoir débiter en juin, à la condition d'obtenir le permis de construire, pour un achèvement des travaux prévu fin octobre.

L'ouverture des plis de l'appel d'offres a eu lieu ce matin. 53 entreprises ont répondu. Les offres sont parties en analyse au cabinet RIVOLIER. La commission d'appel d'offres se réunira à nouveau le mardi 5 mai à 9h00. Sur proposition de cette dernière, le Conseil Municipal validera le choix des entreprises lors d'un prochain conseil municipal qui aura lieu mardi 5 mai 2015 à 18h30 en Mairie.

Par rapport à l'estimation faite par Monsieur RIVOLIER, l'appel d'offres est inférieur de 7,8%.

* Aménagement du bourg

La rue du Château retrouve peu à peu son calme. Roannaise de l'Eau a terminé le réseau d'eaux pluviales. Dans quelques jours, le Syndicat des Eaux de la Teyssonne va intervenir pour changer le réseau d'eau potable. Les travaux se sont bien passés.

En bas du bourg, Roannaise de l'Eau est en train de reprendre le réseau d'assainissement de trois antennes côté droit.

Route de Lespinasse et Rue de la Mairie, l'entreprise VIGILEC a commencé l'enfouissement de la ligne ERDF. Le plan des réseaux ERDF et Eau n'ont pas été suivi par VIGILEC, obligeant le Syndicat des Eaux de la Teyssonne à intervenir plus rapidement que prévu, pour bénéficier d'une tranchée élargie.

RYTHMES SCOLAIRES : PEDT

Madame Patricia GOUTORBE rappelle à l'Assemblée que la commune s'est engagée dans la mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée scolaire de septembre 2014.

Elle indique que la commune doit maintenant se doter d'un PEDT (Projet Educatif Territorial), afin de disposer d'un cadre de collaboration qui rassemblera tous les acteurs du domaine de l'éducation : Etat, Caisse d'Allocations Familiales, Conseil d'école, Associations.

Il s'agit de formaliser une démarche partenariale et évolutive qui propose à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité. Il s'agit également de garantir la cohérence et la continuité entre les projets de tous les partenaires.

Le projet de PEDT ci-joint, met l'accent sur les points suivants :

- Le périmètre et le public du PEDT
- Les objectifs éducatifs
- Les activités proposées
- Les intervenants
- L'évaluation

Madame Patricia GOUTORBE précise en outre que la signature du PEDT permet de bénéficier de l'aide financière accordée par l'Etat.

Ce document est signé conjointement par la collectivité, le Préfet, le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale), et la CAF.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'approuver le projet de PEDT joint à la présente et de procéder à sa signature.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet de PEDT et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

FEU D'ARTIFICE

Monsieur le Maire présente les devis des sociétés ARSOTEC et L'ETOILE, concernant le feu d'artifice qui sera tiré le samedi 11 juillet à l'occasion du méchoui du Comité des Fêtes :

- ARSOTEC : 1.256,17 € TTC
- L'ETOILE : 1.133,22 € TTC

Par ailleurs, Monsieur le Maire donne lecture du courrier que lui a adressé le Comité des Fêtes. A l'occasion de son 20^{ème} anniversaire, il souhaite offrir à la population un beau feu d'artifice en participant à hauteur de 1.000,00 €.

Aussi, Monsieur le Maire indique qu'il va recontacter les deux sociétés afin de faire réactualiser les devis.

Monsieur Stéphane BASILIO a été contacté et a donné son accord pour tirer le feu. Son avis sera également sollicité lorsque nous aurons reçu les nouvelles propositions.

Monsieur le Maire remercie le Comité des Fêtes pour sa généreuse participation. Les membres du Comité pourront également venir donner leur avis sur le programme de tir établi par les sociétés ARSOTEC et L'ÉTOILE.

PERSONNEL COMMUNAL

*** Participation mutuelle**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu l'avis du Comité Technique Intercommunal concernant la mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire. Le Comité Technique se contente de prendre acte de la décision prise par le Conseil Municipal.

Ainsi, le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De participer à compter du 1^{er} janvier 2015, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle de 10 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie de prévoyance labellisée.

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Présidente du Foyer Socio-éducatif du collège Jean Papon, demandant le versement d'une subvention.

Il explique que Roannais Agglomération a intégré un montant dans l'attribution de compensation versée aux communes, pour compenser le fait qu'avant la fusion, c'était la Communauté de Communes du Pays de La Pacaudière qui versait une subvention au Foyer socio-éducatif. Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 20 € par élève fréquentant le Foyer-socio-éducatif. Un courrier sera envoyé à l'association afin d'avoir une liste des élèves concernés.

ROANNAIS AGGLOMÉRATION

* Conseil Communautaire du 26 mars 2015

- Information sur le projet de schéma de mutualisation et lancement de la consultation des Conseils Municipaux
- Information sur le plan de mandat
- Exercice des pouvoirs délégués du Président et du bureau
- Délégation de pouvoirs au Président, au bureau et au premier Vice-Président
- Modification du tableau des effectifs
- Aide à l'immobilier d'entreprise
- Site Nexter : Convention opérationnelle avec l'EPORA
- Mécénat ateliers pépinières

* Points d'apports volontaires : proposition de convention

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que c'est Roannais Agglomération qui dispose de la compétence protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie en ce qui concerne l'entretien des points d'apport volontaire. Mais Roannais Agglomération ne dispose pas des moyens humains lui permettant d'exercer cette compétence entièrement.

Aussi, Monsieur le Maire explique que Roannais Agglomération propose une convention de mise à disposition de services concernant l'entretien des Points d'Apports Volontaires.

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs échanges ont déjà eu lieu à ce sujet. Les agents communaux font l'entretien des abords des Points d'Apports Volontaires régulièrement, en passant à proximité.

Le Conseil Municipal décide de ne pas signer cette convention de mise à disposition de services.

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

* Syndicat des Eaux de la Teyssonne, le 25 mars 2015

- *Approbation du compte administratif 2014*
- *Approbation du compte de gestion*
- *Affectation des résultats*
- *Budget primitif 2015 : La section d'exploitation s'équilibre à 1.546.611 € et la section d'investissement, en incluant les restes à réaliser, s'équilibre à 2.230.518 €*
- *Réseaux de distribution d'eau potable dans les lotissements privés : autorisation de signature des conventions de transfert*
- *Approbation du bordereau de prix pour l'année 2015*
- *Questions diverses*

* Roannais Agglomération : Groupe de travail Agriculture

Madame Catherine BIGAY fait un bref compte-rendu de cette réunion de travail. Le thème abordé était la valorisation de la filière viande par la production de steaks hachés.

* Roannais Agglomération : Groupe de travail Économie et attractivité

Madame Catherine BIGAY explique qu'un repérage des entreprises sur les ZAE est en cours de réalisation. Le but recherché est d'avoir une parfaite connaissance du territoire. Il sera ensuite possible de faire des requêtes pour rechercher des bâtiments libres.

Il a été également présenté le Site de Proximité, et ses différentes missions.

* Roannais Agglomération : Commission développement et attractivité

Madame Catherine BIGAY fait un bref compte-rendu de cette réunion de commission :

- Création de sentiers vélo route
- Télé déclaration des taxes de séjours

QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une manifestation est organisée le jeudi 30 avril prochain pour dénoncer la baisse des dotations de l'Etat et la défense des communes rurales.

* Une réunion a été organisée par Monsieur BARRET et Monsieur DESCOMBES concernant les travaux de voirie 2015. Il a été décidé d'établir un dossier de consultation des entreprises unique afin de regrouper les travaux des 6 communes concernées par le programme de voirie 2015 : 260.000,00 € de travaux estimés. La procédure devrait être lancée assez rapidement pour pouvoir réaliser les travaux avant le mois d'août.

* La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11h30, devant le Monument aux Morts. Un vin d'honneur sera servi à la fin de la cérémonie au Café du Commerce.

* Suite à une entrevue avec Monsieur Jean PICARD, il est prévu d'organiser une inauguration des rues du village, le samedi 6 juin prochain. Le Conseil Municipal décide de faire réaliser une plaque au nom de Monsieur Philippe PICARD, Maire et Conseiller Général de 1920 à 1940.

* Un conseil municipal extraordinaire aura lieu le mardi 5 mai à 20h30, afin de retenir les entreprises dans le cadre des travaux de rénovation et agrandissement du futur local commercial.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 00.

<p>La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu Le LUNDI 1^{er} JUIN 2015 à 20H30.</p>
--